

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**1** - L'inscription à l'activité choisie comprend les cours du 18 septembre 2023 au 30 juin 2024, les cours ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires et jours fériés (sauf rattrapage de cours). En cas d'absence d'un professeur la direction se réserve le droit de remplacer, d'annuler ou de décaler le cours, tout en respectant le nombre de séances à l'année.

Le nombre de séance à l'année est fixé au minimum à 27 cours.

Un minimum de 10 personnes inscrites est nécessaire pour l'ouverture d'un cours.

**2** - Fin octobre, nous nous réservons le droit de refuser les personnes qui n'auront pas fourni toutes les pièces nécessaires au dossier d'inscription.

À savoir :

- - La fiche d'inscription dûment remplie
- - Le règlement intérieur lu et signé

**3** - Modalités de paiement :

- En 1 fois : pour l'année
- En 3 fois : septembre, octobre et novembre
- En 4 ou 5 fois pour un montant supérieur à 500€

**Tous les chèques seront demandés lors de l'inscription et seront débités chaque fin de mois.**

**4** - Dans chaque discipline une tenue appropriée est vivement conseillée (consultez le professeur à ce sujet). Les élèves sont amenés à se présenter 5 minutes avant le début de chaque cours.

4.1 Bouteille d'eau obligatoire.

4.2 Les chaussures de ville venant de l'extérieur **sont strictement interdites** en salle de danse merci de respecter la propreté du sol, et de changer de basket avant le cours. Tout élève ne respectant pas cet article pourra se voir exclut du cours.

4.3 Les chewing-gums seront strictement interdits ainsi que les téléphones portables qui devront être rangés dans les effets personnels.

4.4 La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels. Chaque élève devra veiller sur ses affaires.

4.5 L'élève doit respecter les bonnes mœurs et les règles de savoir-vivre envers les autres adhérents au sein de l'école.

4.6 Les personnes extérieures bénéficiant d'un essai ou d'une entrée ponctuelle se doivent également de respecter l'ensemble des règles en vigueur.

4.7 Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de la salle.

**5** - Toute inscription est définitive, nominative et non-cessible. **Aucun remboursement ne sera accordé quelque soit le motif.**

5.1 En cas de non-respect du présent règlement, la Direction se réserve non seulement, le droit d'exclure temporairement l'élève mais également de résilier son abonnement à tout moment sans remboursement.

5.2 La Direction se réserve le droit d'interdire la participation au spectacle d'un élève non assidu et ayant un comportement inapproprié tout au long de l'année. L'avis du professeur sera requis.

**6** - Nous organisons un spectacle de fin d'année (selon la disponibilité des salles et l'accord de la mairie) qui n'est pas obligatoire pour les élèves.

6.1 Toutes les places du spectacle **seront payantes** (minimum 10€). Les costumes qui seront demandés **seront à votre charge.**

**7** - Droits à l'image : Vous nous autorisez par la présente, à vous photographier et filmer pendant les cours, Workshop, représentations diverses, etc. à des fins promotionnelles (documents imprimés de promotion, site Internet et page Facebook et tous réseaux sociaux).

Signature (représentant légal pour les mineurs), précédée de la date et de la mention « lu et approuvé » :